



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 120016

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les conditions de la formation des kinésithérapeutes qui soulèvent des inquiétudes auprès des étudiants concernés. En effet, la reconnaissance du diplôme au niveau bac + 2 ne correspond pas à la réalité des études comprenant trois années de formation après une année de médecine et ne leur permet pas d'entrer dans la catégorie des professionnels de santé. Il lui demande si des mesures peuvent être prises pour, assimiler leur niveau d'études à celui de bac + 3 (licence).

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120016

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2329